

Formulaire de réservation

Dénomination sociale _____
Nom commercial _____ SIREN/SIRET _____
Adresse _____ N° _____ CP _____
Ville _____ Département _____ Pays _____
Téléphone _____ Fax _____ E-mail _____
Responsable _____ Fonction _____
Liste des produits exposés _____
Agent de médias et réseaux sociaux _____ E-mail _____

PRODUITS LAITIERS ET TRANSFORMÉS
 PRODUITS CARNÉS ET TRANSFORMÉS
 CONSERVES
 PRODUITS SURGELÉS
 HUILES

SAUCES, CONDIMENTS ET ÉPICES
 BOULANGERIE, PÂTISSERIE, CONFISERIE
 CÉRÉALES, PÂTES ET LÉGUMES SECS
 FRUITS ET LÉGUMES VERTS
 CAFÉS ET INFUSIONS

OLIVES ET FRUITS SECS
 VINS ET SPIRITUEUX
 BOISSONS SANS ALCOOL
 PRESSE SPÉCIALISÉE
 AUTRES _____

Modèle de stand souhaité :



PVP: 3.000€ +TVA



PVP: 8.000€ +TVA

Nombre de stands
souhaités*:

(*Sous réserve de l'approbation de l'organisation. L'attribution n'est pas automatique. Voir les conditions du Règlement).

Appareils électroménagers et ustensiles

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, veuillez indiquer le type de petit appareil électroménager et d'ustensiles de cuisine que vous allez utiliser:

Démonstration de cuisine

(Frais de gestion et participation: 100€)

Je veux faire partie de la liste des entreprises qui souhaitent participer aux démonstrations de cuisine.

Dégustations de vins

(Frais de gestion et participation: 100€)

Je veux faire partie de la liste des entreprises qui souhaitent participer aux dégustations de vins.

Identité visuelle

Conçue par le client: Veuillez cocher cette case si l'identité visuelle du stand et de ses accessoires est assurée par votre société ou votre agence marketing.

Non conçue par le client: Veuillez cocher cette case si vous souhaitez faire appel à un service d'identité visuelle. Ce service sera facturé 60€/m²

Avez-vous l'intention de réutiliser ce stand? Oui Non Option d'achat :
• Stand Standard: 600€ +TVA
• Stand Premium: 1.000€ +TVA

Visite des Hosted Buyers

Je souhaite faire partie de la liste des installations visitables par les Hosted buyers.

Notes:

• **Politique de paiement:** versement de 20% du montant lors de la demande de réservation d'espace, à titre d'acompte. Versement de 40% du montant 90 jours avant la tenue de l'événement, puis 40% une semaine avant. Le non-respect des modalités de paiement indiquées peut entraîner la perte de l'espace alloué, les montants versés demeurant non remboursables à titre de pénalité.

Subvention du gouvernement basque: Les sociétés dont le siège (social et fiscal) est situé dans la Communauté autonome du Pays Basque pourront bénéficier d'une remise spéciale d'un total de 1.000 euros versée en deux fractions de 500 euros aux dates du deuxième et du troisième règlement. Cette subvention reste subordonnée à l'accord signé avec le gouvernement basque et sera distribuée dans la limite des fonds disponibles.

Autres réductions: les sociétés membres du groupement Cluster de Alimentación de Euskadi bénéficier d'une réduction supplémentaire de 10% sur le montant total du prix du stand sélectionné (300 euros pour un stand Standard et 800 euros pour un stand Premium). Cette réduction ne saurait s'appliquer aux services complémentaires éventuellement souscrits.

• Pour des raisons d'organisation, il nous est impossible de fournir un aperçu 3D du stand et du graphisme appliqué. En cas de besoin, le coût minimum de ce service s'élève à 100€ par rendu. Veuillez nous consulter.

• Au cas où vous souhaiteriez réutiliser le stand ultérieurement, l'organisation prendra uniquement en charge le démontage du stand et veillera à ce qu'il ne soit pas détruit. Le reconditionnement et le transport du stand seront à la charge des exposants.

• Informations préliminaires susceptibles d'être modifiées pour des raisons commerciales ou techniques invoquées par l'organisation.

SIGNATURE ET CACHET

CONDITIONS DE PARTICIPATION À BASQUISITE EXQUISITE FOOD & BEVERAGES SHOW, FICOBA 2017

1. Les présentes conditions générales et la demande de réservation de stand constituent la documentation contractuelle réglementant les relations entre **BASQUISITE, Exquisite Food & Beverages Show** (ci-après dénommé **BASQUISITE**) et l'exposant. Le présent document revêt un caractère contractuel et obligatoire entre les parties, en vertu de quoi celles-ci sont tenues de respecter les dispositions qui y sont convenues, dès sa signature.

2. Dénomination

BASQUISITE, Exquisite Food & Beverages Show

3. Caractère

International
Professionnel

4. Organisation

Elkano Global Strategies S.L.

C/ Portuexxe 57 - 2ºD

20018 Saint-Sébastien

Tél. : (+34) 943 21 50 60

E-mail: info@basquisite.com

Site Internet: www.basquisite.com

5. Lieu, dates, montage et démontage

- Lieu: Parc des expositions Recinto Ferial de Gipuzkoa, FICOBA
- Date: 23-24 octobre 2017
- Montage et démontage: les travaux de montage et de démontage du stand seront assurés par l'organisateur.

6. Participation

Pour participer à **BASQUISITE**, veuillez remplir le formulaire de réservation qui figure sur le site www.basquisite.com et l'envoyer à:

E-mail : inscripciones@basquisite.com

7. Frais de participation

7.1 Réserve de stands

Il existe deux types de stands disponibles :

1. Stand Standard (3.000€ + TVA)

- a. Sur 1 allée
- b. Sur 2 allées

2. Stand Premium (8.000€ + TVA)

- a. Sur 2 allées

7.2 Assurances

BASQUISITE a souscrit une police d'assurance collective contre les risques en matière de responsabilité civile pour tout accident causé à des tiers et contre les risques d'incendie et d'explosion.

Les exposants dont la valeur des biens exposés (personnels ou sous location) est supérieure aux montants établis dans les contrats de services sont tenus de souscrire une assurance de responsabilité civile et incendie.

8. Distribution et attribution des espaces

La distribution et l'attribution des espaces incombe exclusivement à Elkano Global Strategies S.L. Ladite attribution s'effectuera en tenant compte des considérations d'ordre technique et/ou sectorielles relatives à l'ensemble de l'exposition et du matériel à exposer. Toutefois, l'organisation veillera à ce que le paiement effectif du stand, la date d'envoi du formulaire ainsi que le nombre de stands indiqué sur le formulaire de réservation soient également pris en compte.

9. Conditions de paiement

Le paiement de l'espace attribué et des services souscrits s'effectuera de la manière suivante :

Versement de 20% du montant lors de la demande de réservation de l'espace, à titre d'acompte. Versement de 40% du montant 90 jours avant la tenue de l'événement, puis 40% une semaine avant. Le non-respect des modalités de paiement indiquées peut entraîner la perte de l'espace alloué, les montants versés demeurant non remboursables à titre de pénalité.

Modalité de paiement:

Virement bancaire sur le compte:

N° de compte courant: ES82 0081 5455 8400 0237 7949

10. Émission et envoi de factures

L'émission et l'envoi des factures seront effectués à la réception des paiements correspondants, ou préalablement au paiement si l'exposant en fait la demande.

11. Remises et réductions

Les sociétés membres du groupement Cluster de Alimentación de Euskadi bénéficient d'une remise spéciale de 10% sur le montant total du prix du stand sélectionné (300 euros pour un stand Standard et 800 euros pour un stand Premium). Cette réduction ne saurait s'appliquer aux services complémentaires éventuellement souscrits.

12. Date butoir pour la réception des formulaires de réservation

La date butoir pour la réception des formulaires de réservation dûment remplis est fixée au 23 septembre 2017. Tout formulaire reçu au-delà de cette date ne sera pas admis, si bien que la société qui expédie le formulaire ne pourra faire partie des exposants du salon. Toutefois, les candidatures non retenues seront gardées en réserve et contactées en cas de désistement de dernière minute ou de modification, à condition que celle-ci soit admissible, éventuellement qui sera confirmée par écrit, si l'intérêt manifesté par l'entreprise exposante est toujours d'actualité.

13. Pavillons collectifs et stands partagés

La location de pavillons collectifs et de stands partagés est interdite. Un seul numéro de SIREN/ SIRET par stand est admis.

Veuillez contacter l'organisation pour connaître les options de participation proposées aux associations ou établissements similaires.

14. Modification de l'emplacement

Afin de garantir le bon déroulement de l'événement, l'organisation se réserve le droit de modifier l'espace loué par l'exposant dans l'enceinte du parc des expositions, ce qui ne saurait donner lieu à aucun remboursement ni indemnité d'aucune sorte. De même, tout échange, cession ou sous-location de l'espace loué à des tiers est formellement interdit.

15. Modification de la surface

Au cas où l'exposant souhaiterait un espace plus réduit, il perdra le droit d'utiliser la totalité de l'espace loué, mais conservera le droit d'exiger un nouvel emplacement parmi les espaces disponibles. Au cas où l'exposant souhaiterait un espace plus grand, l'organisation veillera à satisfaire sa demande sous réserve des espaces disponibles. Dans les deux cas, l'organisation et l'exposant devront signer un document annexe faisant état de la nouvelle location d'espace. En cas d'indisponibilité de l'espace souhaité, le contrat de location existant restera inchangé.

16. Désistement de l'exposant

Le désistement unilatéral de l'exposant pour un motif non imputable à **BASQUISITE** entraîne la perte des sommes versées, qui s'établit comme suit :

- En cas de désistement dans les 30 jours précédant la tenue de l'événement, l'exposant perd l'intégralité des sommes versées.
- En cas de désistement de 31 à 60 jours avant la tenue de l'événement, l'exposant perd 75% des sommes versées.
- En cas de désistement plus de 60 jours avant la tenue de l'événement, l'exposant perd 50% des sommes versées.

Les délais sont exprimés en jours calendaires. De même, si le moment venu, l'exposant renonce à occuper le stand, Elkano Global Strategies S.L. sera libre de céder l'espace ou le stand à un tiers. Cette circonstance n'est assortie d'aucune obligation d'indemnisation ni de remboursement en faveur de l'exposant ayant renoncé.

17. Cas de force majeure ou circonstances extraordinaires

L'organisation se réserve le droit de reporter ou de modifier la durée de **BASQUISITE**, pour autant que des circonstances extraordinaires le préconisent ou qu'un cas de force majeure l'exige. De telles circonstances ne constituent pas une raison suffisante pour permettre à l'exposant de résilier son contrat ni pour exiger un quelconque dédommagement à titre de dommages et intérêts.

18. Catalogue de services et bulletin de souscription

BASQUISITE dispose d'un catalogue de services pouvant être souscrits par l'exposant, où figurent les tarifs ainsi que les conditions de souscription. La souscription à ces services doit s'effectuer en adressant la demande correspondante à **BASQUISITE**, en respectant un délai d'au moins 15 jours avant le début de l'événement. L'exposant est tenu de transmettre la demande précitée, dûment signée et remplie, à **BASQUISITE**, en y indiquant les services de son choix et en procédant au paiement correspondant, dans les conditions établies à la neuvième condition générale (dans un délai de 10 jours au moins avant la tenue de l'événement).

19. Informations importantes à l'attention des exposants

19.1 L'attention des exposants est attirée sur le fait que, pour éviter de nuire à l'image du salon auprès des acheteurs-assistants, il est formellement interdit d'abandonner le stand, de le laisser sans surveillance ou sans produits, et ce, volontairement ou pour toute autre cause que la force majeure, avant l'heure de fin fixée par l'organisation.

L'organisation infligera une amende de 1.000€ à toute entreprise qui enfreindrait cette règle.

19.2 La vente directe de tout type d'articles exposés dans le cadre du salon est strictement interdite.

19.3 Durant les jours d'ouverture du salon, les exposants pourront accéder à l'enceinte du parc des expositions 30 minutes avant l'ouverture de celui-ci et disposeront de 30 minutes pour quitter les lieux après l'heure de fermeture.

19.4 Les démonstrations bruyantes de nature à gêner les autres exposants sont interdites, celles-ci ne pouvant en aucun cas dépasser 60 décibels.

19.5 L'exposant autorise la reproduction de tout ou partie des produits exposés dont **BASQUISITE** pourrait éventuellement avoir besoin et/ou la reproduction sur ses supports de promotion. De même, l'exposant autorise la reproduction de tout ou de partie des marques et images qui figurent sur ses présentoirs.

19.6 L'eau utilisée pour cuisiner, traiter des denrées alimentaires ou pour nettoyer les objets en contact direct avec les aliments devra provenir de robinets offrant de bonnes conditions d'hygiène. Il est interdit d'utiliser l'eau des toilettes.

20. Montage

L'organisation sera chargée du montage des stands. Seuls seront autorisés à entrer les exposants équipés de petits colis afin qu'ils puissent achever la décoration de leur stand (brochures, merchandising, etc.).

21. Fermeture des stands

Elkano Global Strategies S.L. se réserve le droit de fermer votre stand pour l'une des causes suivantes :

- a) lorsque le produit exposé ne correspond pas à celui indiqué dans la documentation contractuelle;
- b) en cas d'exposition de produits nocifs ou dangereux, ou interdits par les autorités compétentes;
- c) en cas de non-respect des exigences de qualité, d'image et de présentation adéquates;
- d) en cas d'exposition de produits (alimentaires ou autres) destinés à la vente ou à la dégustation et dépourvus des autorisations sanitaires correspondantes ou de l'autorisation d'Elkano Global Strategies S.L.;
- e) lorsqu'un exposant est responsable de perturbations, quelles qu'elles soient ;
- f) en cas de force majeure l'y contraignant;
- g) en cas de non-respect des conditions générales convenues conformément dans le présent document;
- h) sauf cas de force majeure (circonstance exposée à l'alinéa « f »), l'expulsion du stand ne confère à la société exposante aucun droit d'indemnité, les coûts de démontage du stand étant à la charge de cette dernière.

22. Entretien

Chaque exposant veillera à ce que ses installations soient en parfait état de propreté et à leur bonne présentation durant toute la durée du salon. Dans le cas contraire, la direction se réserve le droit d'effectuer les actions nécessaires aux frais du participant.

23. Adhésion

En signant les présentes conditions de participation, l'exposant s'engage à être lié par celles-ci et reconnaît leur caractère contractuel à tous effets.

Le / / 2017

Signé Iban Unzueta
Directeur de l'événement

Signature et cachet de l'exposant